



La Municipalité  
d'Armagh

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

---

**AVIS PUBLIC**

**Assemblée publique de consultation**

**Aux personnes intéressées par le 1<sup>er</sup> projet de règlement 210-2024  
modifiant la délimitation de certaines zones au règlement 196-2022  
"Règlement de zonage de la municipalité d'Armagh"**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors de la séance tenue le 6 mars 2024, le Conseil a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro : 210-2024 portant sur la modification de la délimitation de certaines zones;
2. Que le but de ce projet est nécessaire afin de régulariser la délimitation de la zone P-101 afin de favoriser la cohérence entre les usages actuels du milieu et le projet de construction du centre de tri;
3. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 mars 2024 à 19h00 au Complexe municipal sise au 7, rue de la Salle Armagh. Au cours de cette assemblée, un représentant en urbanisme de la MRC de Bellechasse, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 5, rue de la Salle, Armagh, durant ses heures régulières d'ouverture.

Donné à Armagh, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024

---

Sylvie Vachon  
Directrice générale/greffière trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, résidante à Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 18<sup>e</sup> jour de mars 2024.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-quatre.

---

Directrice générale et greffière trésorière